



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 4 octobre 2022 et était en présentiel à la salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Étaient présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;

Était absent : Monsieur David Cormier, conseiller #1;

Était également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formaient le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2022-10-305

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel dans la salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 4 octobre 2022 est ouverte par le maire à 20 h 06.

ADOPTÉE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2022-10-306

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public.

ADOPTÉE

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
-

2022-10-307

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 13 septembre 2022.

ADOPTÉE

- 1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers
-

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

- 1.4 Période de questions générales
-

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

2. Dépôt de documents

Aucun document.

- 3.1 Comptes à payer
-

2022-10-308

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2022 pour une somme de 144 838,78 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme totalisant 7 727,14 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 69 112,66 \$.

ADOPTÉE

- 3.2 Opération Nez Rouge Contrecœur – campagne 2022
-

2022-10-309

CONSIDÉRANT QUE l'Opération Nez Rouge Contrecœur reprend du service après 2 ans d'absence;

CONSIDÉRANT QUE l'Opération Nez Rouge Contrecœur offre un service de raccompagnement, améliore le bien-être de la société en responsabilisant la population face à la conduite avec les facultés affaiblies, et ce, tout en apportant un soutien financier au Club Optimiste de Contrecœur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit accordé à l'Opération Nez Rouge Contrecœur un soutien financier de 200 \$ pour la campagne 2022.

ADOPTÉE

- 3.3 Paiement d'honoraires – Services professionnels de contentieux externe pour l'année 2022 – facture n° 7878
-

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-11-372 acceptait l'offre de services juridiques à titre de contentieux externe du cabinet Poupart et Poupart Avocat inc. pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit payé la facture n° 7878, pour des services professionnels comme contentieux externe, au cabinet Poupart et Poupart Avocat inc. pour un montant de 3 449,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

4. Administration

- 4.1 Directives de changement Réaménagement des bureaux au centre communautaire – Responsable d'un service de garde éducatif (RSGE)
-

Retiré en séance.

- 4.2 Chants de Vieilles - Nominations à titre de membre du conseil d'administration
-

CONSIDÉRANT QUE Chants de Vieilles est une corporation à but non lucratif, constituée par lettres patentes le 9 mai 2005 conformément à la troisième partie de la *Loi des compagnies du Québec* (LRQ Chapitre c-38);

CONSIDÉRANT QUE le siège social de Chants de Vieilles est établi à Saint-Antoine-sur-Richelieu et que sa mission est de promouvoir le chant, la musique, la danse et le conte du Québec et d'ailleurs, en produisant des événements culturels dynamisants pour son milieu, ces activités étant purement éducatives, charitables et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE Chants de Vielles et la Municipalité collaborent depuis plusieurs années à la réussite du festival et à d'autres activités réalisées dans le milieu antonien;

CONSIDÉRANT les Règlements généraux modifiés le 19 septembre 2022 afin que le conseil d'administration compte onze (11) membres soit :

- Sept (7) membres du conseil d'administration élus parmi les membres de l'organisme;
- Un (1) poste est réservé à un représentant du milieu des affaires;
- Deux (2) membres sont nommés par résolution, par et parmi les membres du Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu et un (1) membre est la personne occupant le poste de direction générale de la Municipalité. Ces trois (3) représentants de la Municipalité étant accueillis au sein du conseil d'administration en tant que membres à part entière de l'organisme.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner deux (2) membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de Chants de Vielles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient nommés à titre de membres représentant de la Municipalité messieurs les conseillers Germain Pitre et David Cormier;

QUE soit approuvée la nomination de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, celle-ci étant devenue membre d'office en vertu des règlements généraux de Chants de Vielle.

ADOPTÉE

- 4.3 Ressources humaines – démission – responsable de l'urbanisme et de l'environnement – monsieur Mohcine El Assal
-

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Mohcine El Assal à titre de responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE prendre acte de la démission de monsieur Mohcine El Assal à titre de responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

2022-10-312

QUE soit adoptée une motion de remerciement pour les bons et loyaux services de monsieur El Assal, pour son professionnalisme, sa bonne humeur et son service à la clientèle impeccable, et ce, durant ses quatre (4) années de service au sein de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

4.4 Offre de services juridiques à titre de contentieux externe -
Année 2023

CONSIDÉRANT l'offre de services juridiques à titre de contentieux externe du cabinet Poupart et Poupart Avocat inc. pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les termes de l'offre sont les mêmes que ceux de l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de services juridiques à titre de contentieux externe du cabinet Poupart et Poupart Avocat inc. pour l'année 2023, et ce, sur la base d'un forfait annuel et de mandats particuliers, le cas échéant.

ADOPTÉE

4.5 Ressources humaines - responsable de l'urbanisme et de
l'environnement – recrutement - mandat

CONSIDÉRANT QUE le départ du responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de l'offre d'emploi du 28 septembre au 17 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit formé un comité de sélection afin de faire les entrevues et de sélectionner un candidat;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à embaucher et signer le contrat de travail du nouveau responsable de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2022-10-313

2022-10-314

4.6 Ressources humaines - embauche – responsable de l'urbanisme et de l'environnement par intérim

2022-10-315

CONSIDÉRANT QUE le départ du responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche pour le responsable de l'urbanisme et de l'environnement qui est en cours, et ce, jusqu'au 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une ressource pour assurer les services de base et régler les dossiers urgents;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Le Groupe Accord pour du soutien technique par téléphone et environ 5,5 heures/semaine de travail en présentiel pour l'analyse et l'émission des permis, et ce, pour une période de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Michel Rioux, professionnel expérimenté en urbanisme et antonien, de dépanner la Municipalité et qu'il est disponible 2 jours par semaine en présentiel et pour le traitement des urgences en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut être convoquée à une audience dans une des instances judiciaires du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauché, à titre de responsable de l'urbanisme et de l'environnement par intérim, monsieur Michel Rioux, et ce, jusqu'au 9 décembre 2022 et selon le projet d'entente présenté par la directrice générale;

QUE soit mandatée Cynthia Bossé, directrice générale à signer ledit contrat de travail;

QUE soit mandaté monsieur Michel Rioux à titre de responsable de l'urbanisme et de l'environnement par intérim, pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu auprès de n'importe quelle instance judiciaire du Québec.

ADOPTÉE

4.7 1060, rue Moulin-Payet - Réfection de la toiture et remplacement des systèmes de ventilation - Services professionnels d'ingénierie – offre de service révisée n° 2

2022-10-316

CONSIDÉRANT QUE le résolution 2020-07-198 relative au mandat donné pour des services professionnels d'ingénierie à la firme EXP pour un montant de 16 750 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le processus est en marche et que le projet a été modifié depuis son acception;

CONSIDÉRANT l'offre de services révisée n°2 de la firme EXP consiste aux modifications des équipements de ventilation/climatisation;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce mandat consiste à réaliser les plans préliminaires et définitifs, incluant l'appel d'offres et le suivi partiel au chantier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée la bonification de l'offre de service de la firme EXP, soit 3 500 \$ pour les plans et devis et 2 500 \$ pour la surveillance, le tout pour un montant total de 22 750 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.8 Ressources humaines - embauche – monsieur Luc Samson – journalier au déneigement sur appel

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-189 qui permettait de procéder à un appel de candidatures pour des ressources surnuméraires;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Luc Samson, résident de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour un poste de journalier au déneigement au service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauché, à titre de journalier au déneigement sur appel, monsieur Luc Samson, et ce, selon le projet d'entente présenté par la directrice générale;

QUE soit mandatée Cynthia Bossé, directrice générale à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

4.9 Ressources humaines - embauche – madame Magali Dessau – journalière sur appel au service de travaux publics

2022-10-317

2022-10-318

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-189 qui permettait de procéder à un appel de candidatures pour des ressources surnuméraires;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Magali Dessau, résidente de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour un poste de journalière sur appel au service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauchée madame Magali Dessau, pour un poste de journalière sur appel, au service des travaux publics. Elle participera à tout type de travaux, en toute saison incluant le désherbage des plates-bandes, le déneigement et l'entretien de la patinoire, le tout selon les conditions de travail prévues au contrat soumis par madame Cynthia Bossé, directrice générale;

QUE soit mandatée Cynthia Bossé, directrice générale à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

- 4.10 Avis de motion et dépôt – projet de règlement d'emprunt 2022-005 intitulé Règlement décrétant une dépense de 493 354 \$ et un emprunt de 453 086 \$ pour la construction de jeux d'eau, l'aménagement d'une aire de détente avec réduction des îlots de chaleur
-

Monsieur Germain Pitre, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement d'emprunt n° 2022-005 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 493 354 \$ et un emprunt de 453 086 \$ pour la construction de jeux d'eau, l'aménagement d'une aire de détente avec réduction des îlots de chaleur »;

Le projet de Règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 4.11 Comité – accès à l'information et la protection des renseignements personnels
-

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

2022-10-319

2022-10-320

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou en partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, madame Cynthia Bossé, directrice générale;
- de l'adjointe à la direction, madame Jacinthe Meilleur;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2022 et les prévisions des dépenses du mois d'octobre 2022

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance pour le mois de septembre 2022, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2022. Le

rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

6. Transport et travaux publics

6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour le mois de septembre 2022 et les prévisions des dépenses du mois d'octobre 2022

2022-10-321

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses d'octobre 2022 pour un montant de 14 528,92 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.2 Adoption – Règlement 2021-007-01 abrogeant le règlement numéro 2021-007 décrétant une dépense de 44 936 \$ et un emprunt de 44 936 \$ pour les achats et l'installation reliés à la conversion à la DEL de l'éclairage des rues du périmètre urbain

2022-10-322

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 septembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance ordinaire du 13 septembre 2022 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'Accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le Règlement 2021-007-01 abrogeant le Règlement numéro 2021-007 décrétant une dépense de 44 936 \$ et un emprunt de 44 936 \$ pour les achats et l'installation reliés à la conversion à la DEL de l'éclairage des rues du périmètre urbain.

ADOPTÉE

6.3 Camion Ford Lightning électrique - achat

2022-10-323

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a besoin d'un nouveau camion car le camion actuel consomme beaucoup d'essence et est un modèle inadapté aux travaux institutionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse de faire des achats écoenvironnementaux;

CONSIDÉRANT QUE l'impact environnemental des véhicules électriques est particulièrement positif au Québec, notamment en matière de lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'une fois commandé, le délai d'attente pour recevoir le camion est d'environ 2 ans;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2021-001 intitulé règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de différents fournisseurs pour un camion électrique;

CONSIDÉRANT les propositions reçues :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit donné un dépôt remboursable de 500 \$ sur le camion Ford Lightning électrique qui est vendu à 60 704 \$ incluant tous les équipements, mais excluant les taxes.

ADOPTÉE

6.4 Travaux d'infrastructures d'aqueduc et de voirie – rue Denis – adjudication du contrat

2022-10-324

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à la réfection des infrastructures (aqueduc et voirie) sur la rue Denis entre le chemin de la Pomme d'Or et la rue Lecours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 juin 2022 et portant le n° 2022-003;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 septembre 2022, et que huit (8) entreprises ont déposé une

soumission dans les délais requis avant 11 h, le 15 septembre 2022, soit :

Fournisseurs	Montant (incluant les taxes)
A. & J.L. Bourgeois ltée	596 656,21 \$
Danis Construction inc.	625 500,00 \$
Les entreprises Michaudville inc.	636 300,00 \$
Excavation G. Jeannotte & fils inc.	713 347,16 \$
Excavation Jonda inc.	737 949,79 \$
Eurovia Québec construction inc	746 088,87 \$
175784 Canada inc.	767 150,14 \$
Excavation Civilpro inc.	868 796,23 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de madame Sophie Rousseau, ingénieure;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'un financement de 641 413 \$ provenant du Programme sur la taxe sur l'Essence et de la contribution de Québec (TECQ 2019-2023);

CONSIDÉRANT l'estimation de coûts de travaux de madame Sophie Rousseau, ingénieure de la firme Consumaj inc. au montant de 527 250 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise A. & J.L. Bourgeois ltée, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la réfection des infrastructures (aqueduc et voirie) sur la rue Denis conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 596 656,21 \$, incluant les taxes.

QUE la TECQ 2019-2023 soit affectée au paiement des travaux.

ADOPTÉE

6.5 Travaux d'abattages d'arbres – 944, rang de l'Acadie – adjudication du contrat

CONSIDÉRANT QUE devant le 944, rang de l'Acadie il y a six (6) frênes morts;

CONSIDÉRANT QUE les arbres sont dans l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions à deux (2) entreprises pour l'abattage des arbres;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission soit :

Fournisseurs	Montant (incluant les taxes)
Émondage SBP	5 145,13 \$
Abattage d'arbres Desjardins	7 473,38 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Émondage SBP, pour l'exécution des travaux d'abattage d'arbres face au 944, rang de l'Acadie, au montant de 5 145,13 \$, incluant les taxes;

QUE les dépenses soient financées au budget courant.

ADOPTÉE

6.6 Réfection de la rue des Prairies – adjudication du contrat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions à plusieurs entreprises pour des travaux de réfection de la rue des Prairies;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une offre de services soit :

Fournisseurs	Montant (excluant les taxes)
Shellex groupe conseil	36 900 \$
Consumaj inc. (avis préliminaire)	12 000 \$ (soumission partielle)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Consumaj inc. est partielle et comprend ces points :

- Relevé de terrain;
- Scénarios de drainage;
- Accompagnement et suivi pour études environnementale et géotechnique;
- Estimation de coûts;
- Rapport;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Shellex groupe conseil est complète et comprend ces points :

- Relevé complet du site et mise en plan préliminaire;
- Demande d'appel d'offres pour étude géotechnique;
- Analyse et conception préliminaire;

- Conception préliminaire des plans et devis;
- Conception finale des plans et devis;
- Gestion et suivi d'appel d'offres;
- Gestion et suivi des travaux;
- Surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Shellex groupe conseil, pour les services professionnels pour des travaux de réfection de la rue des Prairies, au montant de 36 900 \$, excluant les taxes.

QUE les dépenses soient payées au fonds général;

QUE le projet de la rue des Prairies soient financé par règlement d'emprunt, et ce, conformément à l'entente intervenue le 29 avril 2022 avec les propriétaires de la rue des Prairies.

ADOPTÉE

6.7 Nouvelle signalisation – Arrêt toutes directions à l'intersection du rang de l'Acadie et du chemin Monseigneur-Gravel

CONSIDÉRANT la vision restreinte de cet intersection et le danger pour les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité priorise la sécurité de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient installés les nouveaux panneaux d'arrêt obligatoire aux quatre (4) coins de l'intersection du Rang de l'Acadie et du chemin Monseigneur-Gravel afin que l'intersection devienne « arrêt obligatoire toutes directions ».

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

- 8.1 Dépôt du rapport du Service de la vie culturelle et communautaire pour le mois de de septembre 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2022
-

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de septembre 2022 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.2 Dépôt du rapport d'activité de la Bibliothèque HDM pour le mois de de septembre 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2022
-

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, le responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses d'octobre 2022 pour un montant de 600 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 8.3 Dépôt du rapport du Service des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de septembre 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois de d'octobre 2022
-

Le rapport de monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses d'octobre 2022 pour un montant de 6 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, comme suit :

- 5 000 \$ pour la programmation du temps des fêtes;
- 1 000 \$ pour l'acquisition de décorations de Noël pour la Municipalité.

ADOPTÉE

Le conseiller Robert Mayrand se retire de la table des délibérations.

8.4 Renouvellement - convention pour exploitation – Réseau Biblio de la Montérégie

2022-10-330

CONSIDÉRANT QUE la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (CRSBPM) et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est arrivée à échéance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvé le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB avec le CRSBPM;

QUE soit mandatés monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

Le conseiller Robert Mayrand revient à sa place.

8.5 Jardin communautaire – autorisation de dépenses

2022-10-331

CONSIDÉRANT QUE Le jardin communautaire souhaite déménager le cabanon de soccer actuel qui sera remplacé par un bâtiment d'entreposage dans le cadre du projet de réfection du terrain de soccer (subvention);

CONSIDÉRANT QUE Le jardin communautaire désire utiliser l'argent restant pour aménager davantage de bacs ainsi que faire l'achat d'engrais et de matériel qui serait très utile aux utilisateurs des jardins communautaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisées les dépenses, telles que proposées par Le jardin communautaire, et ce, pour un montant de 2 499 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le déménagement, aux jardins communautaires, du cabanon situé près du terrain de soccer.

ADOPTÉE

8.6 Signature des ententes – Fournisseurs de services – programmation saisonnière – mandat – Samuel Rogers

2022-10-332

CONSIDÉRANT QUE la programmation des activités revient plusieurs fois dans une année;

CONSIDÉRANT QUE pour chacune des activités, un fournisseur de services est engagé et que celui-ci doit signer une entente avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE c'est le coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives qui a la charge de la programmation et de l'embauche du personnel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit mandaté monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives, à signer les ententes avec les fournisseurs de services d'activités récréatives, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

8.7 Appui au projet – Les Saisons de Monique – Maison de la culture Eulalie-Durocher (MCED)

2022-10-333

CONSIDÉRANT le projet de composition et d'enregistrement de musique à Saint-Antoine-sur-Richelieu présenté par madame Monique Désy Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à révéler la qualité acoustique et architecturale de la Maison de la culture, à mettre en valeur notre héritage, à stimuler la créativité tout en faisant travailler des musiciens et à divertir nos concitoyens.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient autorisés la séance d'enregistrement et le concert public à la Maison de la culture Eulalie-Durocher de madame Monique Désy Proulx, et ce, gratuitement et selon les disponibilités de la MCED.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service d'urbanisme pour le mois de septembre 2022

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisé au Service de l'urbanisme pour le mois de septembre 2022.

9.2 Demande de changement de zonage - Règlement de zonage - Zone R-8

Retiré en séance.

9.3 Adoption – Règlement 2009-002-09 modifiant le Règlement de zonage afin de corriger une erreur et revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC

Retiré en séance.

9.4 Adoption – Règlement 2009-003-07 modifiant le Règlement de lotissement n° 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement est en vigueur depuis le 5 mars 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11 en vue de permettre la réalisation d'un projet de lotissement et la construction d'une maison unifamiliale;

ATTENDU QUE le conseil a tenu, le 13 septembre 2022, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et des organismes intéressés;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le second projet de règlement à la séance du conseil du 13 septembre et qu'au terme de la période de demande de réception de demande de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le Règlement 2009-003-07 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement

2022-10-334

n° 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11 »;

ADOPTÉE

- 9.5 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – dépôt de demande
-

2022-10-335

CONSIDÉRANT le Règlement 2016-11-01 intitulé « Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »;

Matricule	Somme demandée plus un montant équivalent aux taxes
3276-20-3326	15 185 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la demande soumise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques aux immeubles reliés au matricule mentionné tel que soumis.

ADOPTÉE

- 9.6 Commission de protection du territoire agricole (PTAQ) - lots 4 833 156, 4 833 155, 4 833 060, 4 833 504 et 4 833 505
-

2022-10-336

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de la *Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure (LMF)*;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 7 de la *LMF*, les licences d'exploration et la licence de production d'hydrocarbures ainsi que les autorisations d'exploiter de la saumure ont toutes été révoquées en date du 23 août 2022;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui vise la réalisation d'une étude hydrogéologique à l'égard d'un puits d'hydrocarbure existant à Saint-Antoine-Sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la documentation en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire dans ce cas en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de la Municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction de la Loi est obligatoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer ladite demande.

ADOPTÉE

2022-10-337 9.7 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT le Règlement 2009-010, règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU'un mandat au sein du CCU est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a un (1) poste à combler;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu, à l'unanimité des conseillers :

QUE soit nommé monsieur Benoit Renaud membre du CCU.

ADOPTÉE

2022-10-338 9.8 Nomination – Comité d'embellissement de la Municipalité (CEM)

CONSIDÉRANT le Règlement 2022-004, règlement relatif au comité d'embellissement de la Municipalité (CEM);

CONSIDÉRANT QU'un mandat au sein du CEM est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a un (1) poste à combler;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu, à l'unanimité des conseillers :

QUE soit nommée madame Françoise Miquel membre du CEM.

ADOPTÉE

9.9 Dépôt du certificat de tenue de registre – Projet de Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11

2022-10-339

CONSIDÉRANT la tenue du registre concernant la demande de participation à un référendum relatif au second projet de Règlement 2009-003-07 modifiant le Règlement de lotissement n° 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu, à l'unanimité des conseillers :

DE prendre acte du dépôt de certificat de la greffière-trésorière annonçant le résultat du registre tenu du 20 septembre au 4 octobre 2022.

ADOPTÉE

- 9.10 Dépôt du certificat de tenue de registre – Projet de Règlement 2009-002-09 modifiant le Règlement de zonage afin de corriger une erreur et revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC
-

2022-10-340

CONSIDÉRANT la tenue du registre concernant la demande de participation à un référendum relatif au second projet de Règlement 2009-002-09 modifiant le Règlement de zonage afin de corriger une erreur et revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu, à l'unanimité des conseillers :

DE prendre acte du dépôt de certificat de la greffière-trésorière annonçant le résultat du registre tenu du 20 septembre au 4 octobre 2022.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Budget participatif - nominations

2022-10-341

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget participatif permet aux citoyens de participer à l'amélioration de leur milieu de vie, en mettant à profit les idées et les talents des personnes de tous âges;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage doit être nommé pour analyser les projets déposés dans le cadre du budget participatif;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être formé de citoyens et d'élus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit nommés sur le comité de pilotage, messieurs les conseillers Robert Mayrand et Germain Pitre ainsi que madame Marie-Claude Bouchard, responsable à la vie culturelle et communautaire pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

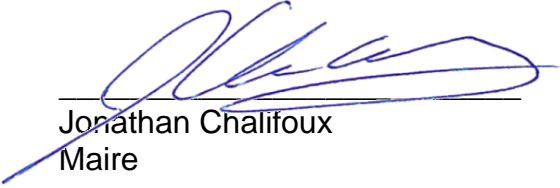
IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2022.

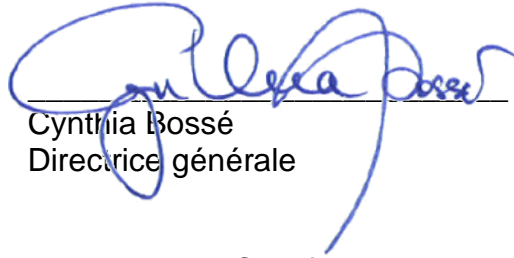
ADOPTÉE

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE


Jonathan Chalifoux
Maire



Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.